

# AGES DE LA VIE : LES REGIMES TEMPORELS DU CORPS

Jacques Fontanille  
Université de Limoges  
Institut Universitaire de France

## Préambule

La sémiotique des « âges de la vie » peut s'intéresser à juste titre aux contenus spécifiques, thématiques, figuratifs et culturels de chaque âge, mais cette approche « en extension » n'est possible que si on se donne préalablement, ou en même temps, une définition « en compréhension ». A cet égard, les « âges de la vie » ne peuvent être définis qu'à partir de corps en devenir, socialisés et culturalisés, et d'une spécification de leur rapport au temps. La réflexion doit donc être conduite en deux directions complémentaires : d'abord, il nous faut définir les propriétés et les figures des régimes temporels pertinents, de manière à pouvoir, ensuite, traiter du corps et de son rapport au temps.

L'un et l'autre, le temps et le corps, se donnent à saisir, d'un point de vue sémiotique, comme des ensembles de figures, figures temporelles et figures corporelles. Les unes et les autres constituent des configurations, des régimes temporels d'un côté, et des types corporels de l'autre. Le sens commun, à l'égard des « âges de la vie », fixe déjà un certain rapport entre ces deux types de configuration : le « corps enveloppe », en tant que surface d'inscription, tout comme le « corps-chair », seraient les réceptacles (surtout le premier, pour l'observateur extérieur) des interactions avec les événements du temps de la vie, et l'ensemble de ces inscriptions seraient configurées en icônes stables et identifiables, qui permettraient de reconnaître des « âges » (l'enfance, la jeunesse, la vieillesse, etc.).

Mais, même si cette association présente un caractère dominant, elle n'est qu'un stéréotype fixé par l'usage, et le rôle de la sémiotique est de situer cet usage dominant parmi les positions d'un schématisation plus général. On peut donc faire l'hypothèse que les « âges de la vie » sont des combinaisons de plusieurs figures corporelles associées à différents régimes temporels.

## Les régimes temporels de base

### *Qu'est-ce qu'un régime temporel ?*

Les régimes temporels sont caractérisés à deux niveaux complémentaires, par les figures typiques qu'ils comportent et par les propriétés qui surdéterminent ces dernières [FONTANILLE : 2004a]:

- a. par les *figures temporelles* qui les composent (les figures-signes), et qui sont des constituants des régimes temporels ; par exemple, l' « instant », l' « occasion », ou « une génération » (*aevus*) ;
- b. par les *propriétés non-temporelles* qui les distinguent les uns des autres ; par exemple, la « succession » ou la « perspective » ; ces propriétés ne sont pas spécifiquement temporelles, mais modales, actantielles, énonciatives, ou plus généralement aspectuelles et rythmiques.

Mais les figures temporelles elles-mêmes (des icônes reconnaissables) sont caractérisées à deux niveaux distincts :

- c. par des *traits figuratifs* qui sont des constituants des figures ; par exemple, les deux chronotypes de G. Guillaume [GUILLAUME : 1968] sont des constituants du présent : il faut associer deux de ces traits figuratifs (le chronotype *ascendant* et le chronotype *décadent*) pour produire, selon Guillaume, la figure du « présent » ;

- d. par des *propriétés non-temporelles* qui ne sont pas des constituants des figures, et qui sont identiques à celles qui distinguent aussi les régimes temporels ; exemple : la « direction » et la « perspective », qui permettent de distinguer l' « instant » et le « présent ».

En somme, les régimes temporels sont des *configurations* (des assemblages syntaxiques de figures et de propriétés) ; les figures sont des *icônes temporelles* (des « parties » de temps reconnaissables et isolables, voire dénommables).

### *Le temps objectif et le temps subjectif*

La « vie » elle-même induit un régime temporel spécifique : d'une borne initiale à une borne finale, un cours orienté et régi par un « devoir-être ». Jean-Claude Coquet, dans *La quête du sens*, définit ce type temporel comme « le temps du tiers actant », et il l'oppose au « temps du prime actant », et même plus précisément au « temps subjectif », qui serait celui de l'expérience<sup>1</sup>. Le temps de la vie serait donc une espèce particulière du « temps du tiers actant », c'est-à-dire d'un temps dont les contraintes modales échapperaient à toute prise de l'expérience :

*D'une certaine façon, nous sommes tous des condamnés à mort. Nous ne pouvons échapper à la relation d'hétéronomie dont le temps, unidirectionnel, progresse du point  $\alpha$  jusqu'au point  $\omega$ , dont chaque moment, même vécu par le corps propre ou par une subjectivité singulière (le corps propre n'est pas le sujet) est aussitôt remplacé par objectivation dans la série des événements programmés par un tiers, le tiers actant, régulateur de l'hétéronomie, et, finalement, de la mort. (...) quelle que soit l'importance d'une expérience vécue par une instance déterminée, cette expérience est nécessairement inversée dans un événement, signe du passage à l'hétéronomie. [COQUET : 1997, 92-93]*

On retrouve dans cette description les différents niveaux de l'analyse des régimes temporels rappelés plus haut : une *figure* temporelle, la « progression bornée », dotée de *traits* distinctifs (l'orientation, et les deux bornes extrêmes), ainsi, que de *propriétés non temporelles* (la modalisation hétéronome, et l'instance actantielle de référence).

Dans cette perspective générale, Coquet distingue ensuite le « temps de l'expérience subjective » et le « temps du corps propre », en focalisant plus particulièrement sur les propriétés non-temporelles (les instances actantielles) des deux sous-régimes de l'expérience :

*...le présent (le « présent vivant ») est au centre du dispositif. C'est à partir de lui que se construisent le temps objectif (objectif et finalisé dans certaines conditions) propre à noter l'événement, et le temps subjectif, plus exactement les deux temps du sujet et du non-sujet, propre à noter tout aussi bien l'expérience du monde commun et – au prix d'un changement d'instance – celle du monde du corps propre et de la chair. [COQUET : 1997, 103]*

L'analyse du temps linguistique et sémiotique qu'il présente dans *La quête du sens* est sans aucun doute plus complexe et sophistiquée, mais ces positions résument convenablement la perspective d'ensemble. On pourrait évidemment discuter l'amalgame entre le « temps de la vie » et le « temps du monde » : *aevus* n'est pas *chronos*, et, si le cours de la vie échappe au contrôle du sujet sensible, la vie elle-même, et son cours rendu sensible dans la chair même, peuvent faire l'objet d'expériences intimes, à la différence du temps du monde en général. Mais, en l'état, on a affaire chez Coquet à trois régimes temporels différents, que distinguent les figures qui les constituent, les modalités et les types actantiels (les « instances ») dominants.

Mais, en matière de sémiotique du temps, la syntaxe des transformations, d'un régime à l'autre, est tout aussi heuristique, sinon plus, que la typologie. Et sur cette question, la position de Coquet est, apparemment, singulièrement restrictive : entre les deux régimes temporels, le mouvement semble unilatéral ; le temps de l'expérience est inéluctablement appelé à être « inversé » (récupéré, intégré) dans le temps de l'événement (soumis au tiers actant). Pour faire justice à sa conception du temps, il faudrait ajouter que Coquet examine aussi quelques cas inverses, où le temps de l'événement est capturé par le temps de l'expérience, mais il ne leur accorde pas un statut aussi clair et explicite (ou en tout cas, comparable) que celui qu'il attribue au premier cas.

---

<sup>1</sup> Je dois à Ivan Darrault cette référence à la théorie des instances énonçantes de Jean-Claude Coquet, puisqu'au cours d'une communication orale au Séminaire Intersémiotique de Paris, il a montré le lien entre le « cours de la vie » et le concept de « temps du tiers actant ».

Peu importe en l'occurrence, car si on accepte de faire du « temps de la vie » un régime temporel régi par un tiers actant, un « destinataire » naturel qui impose une forme globale nécessaire à ce temps, il est bien vrai qu'il existe une première manière de « vivre » ce temps, et qui consiste en effet à convertir chaque expérience temporelle en un fragment du temps de la vie, c'est-à-dire, de fait, si on peut oser ce néologisme à le « desexpérialiser » pour mieux l'« événementialiser ».

Parmi les manifestations du « temps du non-sujet », Coquet identifie en outre celle qui consiste, à partir d'un centre d'expérience somatique, à étirer le temps de manière à dilater le champ sensible, à partir du principe suivant :

*Si je reviens un instant sur les traits spécifiques du temps subjectivé, je relève qu'il est propre à noter l'expérience singulière d'une instance dont le champ phénoménal est instable.*<sup>2</sup>  
[COQUET : 1997, 87-88]

Dès lors, cette expérience centrée sur le corps de l'actant peut rassembler des temps disjoints, voire contradictoires, superposer des instants, et permet d'éprouver ensemble, sans les « aligner » (sans les soumettre à la loi définie par le tiers actant), des moments différents. L'expérience du corps propre, dans cette nouvelle figure temporelle de *l'instant extensible*, a pour particularité de dilater ou de contracter le champ temporel, ce qui implique trois traits distinctifs spécifiques :

- (i) un *champ de présence* (au lieu d'une « progression » dans une « succession »), instauré par la prise de position du corps propre, et comprenant centre et horizons ;
- (ii) la *mobilité des horizons* (l'instabilité, dit Coquet, au lieu des « bornes » initiales et terminales), qui peuvent être repoussés ou rapprochés par l'effet de l'attention perceptive ;
- (iii) deux *directions centrifuges* symétriques (une perspective, au lieu d'une direction immuable).

L'ensemble des traits distinctifs (le champ de présence, la mobilité soumise à l'attention, la duplication symétrique des directions), forment une configuration qui pourrait prendre le nom de *profondeur dynamique*, qui subsumerait l'ensemble des conditions permettant d'augmenter (dilatation) ou de diminuer (contraction) le champ dans toutes les directions.

Qu'on adopte ou pas la référence au non-sujet, on doit aussi reconnaître dans ce régime temporel les effets (i) d'une autre propriété modale (le « pouvoir être » plutôt que le « devoir être »), (ii) d'une autre forme aspectuelle (l'étirement centré plutôt que l'alignement successif), et (iii) d'une autre référence actantielle (un corps-sujet, et non un destinataire).

### *Le temps de l'existence et le temps de l'expérience*

En prenant quelque recul par rapport à la théorie des instances énonçantes de Coquet, et aussi à l'égard de son fondement exclusivement phénoménologique, on peut constater que les deux grands régimes temporels qu'il dégage correspondent peu ou prou aux deux grands paradigmes philosophiques en matière d'*ontologie temporelle* : celui de l'*existence* et celui de l'*expérience*. Cette distinction « ontologique » pourrait même, à titre d'hypothèse, être considérée comme le fondement épistémologique d'une sémiotique du temps, et fournir en somme la catégorie élémentaire à partir de laquelle se formerait la première distinction sémiotique à laquelle toutes les réflexions sur le temps se réfèrent directement ou indirectement, explicitement ou implicitement.

Le temps apparaît en effet en quelque sorte comme la catégorie de pensée qui permet aux hommes d'appréhender le devenir des choses du monde, et de faire face au changement, en le dotant d'une signification, et ce, de deux manières différentes.

#### L'EXISTENCE

La plupart des représentations du temps (notamment chez les pré-socratiques, Augustin et Heidegger) en font le sous-produit d'un *débrayage ontologique* : dans l'être, en effet, on ne trouve ni temps ni changement, alors que dans l'existence, on vit dans le changement, et on invente donc des formes temporelles pour y faire face ; d'un autre point de vue, le temps serait la première substance disponible pour les signifiants élémentaires des « états » : ce serait en somme, avec la quantité (notamment chez les pré-socratiques), le premier signe discriminant de l'existence (vs l'inexistence). L'éternité et l'être sont du côté de l'inengendré, de l'un, du non-quantifiable. L'existence, étant engendrée, est dans le devenir, dans le changement, dans le nombre, et donc dans le temps.

---

<sup>2</sup> Op. cit., pp..

Dans la perspective d'une philosophie de l'être, qu'elle soit une cosmogonie métaphysique, ou une herméneutique ontologique, vivre dans le temps, c'est être échu, déchu, jeté, en proie au monde en devenir : c'est une « chute » de l'éternité (Augustin), une « échéance » de l'existence (Heidegger), une aliénation à la deixis (Husserl), une condamnation au changement (Parménide).

Le temps de l'existence peut alors se spécialiser : c'est le « temps du monde », le « temps chronologique », le « temps cosmologique » ou le « temps mythique ».

## L'EXPERIENCE

L'alternative résidera par conséquent dans un refus de ce débrayage ontologique : une autre conception du procès, telle que François Jullien [JULLIEN : 2001] la rencontre dans la philosophie chinoise, reposant sur la *constance* et la *transition* (ce qui ne varie pas dans la variation, ce qui ne s'interrompt jamais dans le changement) : jamais le devenir et le changement ne rompent le lien avec leur horizon ontologique ; s'il y a structure ou système, ce ne peut être que la structure du changement, et le système des transitions, de sorte que la constance apparaisse comme une propriété du changement lui-même. Les régimes temporels « transitionnels » excluent par conséquent une philosophie de l'être, pour lui substituer une phénoménologie de l'*expérience* objective.

Bien entendu, cet autre régime temporel est au cœur de la conception phénoménologique développée par Husserl, et surtout par Merleau-Ponty (notamment pour ce qui concerne l'expérience sensible des transitions entre rétentions et protensions). A la limite, ce temps-là n'est plus que le temps de la conscience réfléchissante, le temps de l'attention subjective, mais toute la gamme intermédiaire des temps de l'expérience sensible en relève aussi, et notamment toutes les perceptions de la synchronisation et de la désynchronisation intersubjectives. Il se spécialise alors en « temps vécu », « temps subjectif », « temps de la perception », ou « temps du corps sensible ».

## LES DEUX REGIMES TEMPORELS

L'expérience est toujours et dans tous les cas un *rapport direct* avec le monde, une plongée dans « les choses mêmes », ce qui en fait à la fois le prix et le risque (on peut se rappeler ici que l'*experimentum* est un *risque*, voire un *danger*), alors que l'existence se définit par la rupture avec l'horizon ontique : la « plongée » se mesure alors non pas par rapport aux « choses », mais par rapport à l'« être » perdu de vue.

Le temps de l'expérience se caractérise donc par l'*immédiateté* de la relation aux objets, aux situations, au monde en général, alors que le temps de l'existence est nécessairement médiatisé par un jeu de règles et de lois qui le rendent intelligible.

L'*immédiateté* (du temps de l'expérience) ne s'oppose pas à la disjonction, mais, plus fondamentalement, à la *jonction*, au principe même selon lequel, dans le temps de l'existence, les sujets et les objets étant dissociés, leur relation ne peut être que de conjonction ou de disjonction ; l'*immédiateté* implique donc des prédicats de base qui affectent la *présence* (présence au monde, en l'occurrence : apparitions et disparitions), alors que la *médiation* est de l'ordre de la *jonction*, et implique, en termes prédictifs, des pertes et des gains.

En bref : le choix d'un régime temporel est la manifestation formelle d'une certaine conception de l'« être-au-monde ». Pour le « temps de l'existence », les caractéristiques dominantes sont : temps du monde, du flux mesurable et du mouvement, résultant d'une projection existentielle dans le procès ; débrayage et médiation. Et pour le « temps de l'expérience » : temps de la perception sensible, déployé dans un champ de présence, lui-même organisé autour d'une deixis ; embrayage et immédiateté. Si, en outre, on introduit la problématique des instances énonçantes (cf. supra), on obtient le tableau suivant.

|                           |                                  |                                   |
|---------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| <i>REGIME ONTOLOGIQUE</i> | <i>EXISTENCE</i>                 | <i>EXPERIENCE</i>                 |
| OPERATION FONDATRICE      | <i>Débrayage</i>                 | <i>Embrayage</i>                  |
| DOMINANTE PREDICATIVE     | <i>Jonction</i>                  | <i>Présence</i>                   |
| ENONCES TYPIQUES          | <i>Existence / Inexistence</i>   | <i>Apparition / Disparition</i>   |
| VALENCE                   | <i>Médiation</i>                 | <i>Immédiateté</i>                |
| INSTANCE ACTANTIELLE      | <i>Tiers actant, Destinateur</i> | <i>Actants sujet et non-sujet</i> |

## Les âges de la vie

Le « temps de la vie » peut donc obéir à chacun de ces deux régimes : celui de l'existence, en tant que succession bornée et flux orienté, et celui de l'expérience, en tant que vécu, ponctuel ou durable, contracté ou étiré. La syntaxe qui permet de passer de l'un à l'autre se dédouble : d'un côté, le *débrayage*, qui permet l'intégration du temps de l'expérience dans celui de l'existence, et de l'autre, l'*embrayage*, qui permet la capture du temps de l'existence par celui de l'expérience. Reste à caractériser le temps des « âges de la vie ».

### *Le tiers temps social*

Une des constantes les plus saisissantes des problématiques temporelles (en philosophie du droit, en anthropologie, en herméneutique, en sociologie, notamment) est la dialectique qui, à partir de ces deux régimes temporels de base, engendre différentes formes intermédiaires, que l'on peut globalement identifier comme le « *tiers temps social* » : le temps du calendrier, le temps liturgique, le temps des pratiques sociales, le temps du droit, et celui des « âges de la vie », entre autres, sont tous des cas particulier, « colorés » chacun par un investissement thématique spécifique, du « tiers temps social ».

Le principe général de cette dialectique sémiotique fait appel aux opérations suivantes :

- 1) une *hétérogénéisation du temps de l'existence*, dont le flux continu et irréversible est soumis à une segmentation, et à diverses mises en perspective entre le passé et le futur ; le *pardon* repose par exemple (i) sur la distinction entre un segment étroit et fermé de passé, et un segment ouvert et étendu de futur, et (ii) sur la mise en perspective du passé par rapport au futur : étant soumis à une certaine représentation du futur, le passé peut être ainsi reconsidéré ;
- 2) une *collectivisation du temps de l'expérience*, qui entraîne inévitablement l'apparition de classes d'expériences, en raison du passage de l'expérience individuelle à l'expérience partageable et collective.

Le temps des « âges de la vie » sera de cette nature : une sorte de « tiers temps social », produit par la résolution de la tension entre, d'un côté, un temps de la vie homogène et générique, et, de l'autre, un temps de l'expérience sensible hétérogène et « irréductiblement » individuel.

### *Le temps des « âges de la vie »*

Les « âges de la vie » opèrent sur chacun des deux régimes temporels : du côté de l'existence, par une segmentation qui règle le flux et introduit des seuils intermédiaires, et, du côté de l'expérience, par une catégorisation et une stabilisation des zones de dilatation.

L'*existence* ainsi segmentée, en effet, connaît des étapes intermédiaires, distinguée par des différences et séparées par des seuils qualitatifs, dans la course vers la mort. Sans cette segmentation, le temps des événements et de l'existence serait homogène, et, eu égard à la « course vers la mort », tous les instants se ressembleraient, à ceci près qu'ils seraient plus ou moins proches du terme. Au contraire, la segmentation en « âges » modifie le flux homogène de l'existence : des phases qualitatives distinctes se succèdent, qui « colorent » les âges et qui différencient les instants et les événements successifs en les regroupant en classes relativement stables.

Cette segmentation est donc bien plus qu'une « mesure » du temps de l'existence, mais aussi une *hétérogénéisation* qui va faciliter la « prise » du temps de l'expérience. En somme, avec les « âges de la vie », le tiers actant (les contraintes modales de l'hétéronomie) est spécifié qualitativement par des thématiques sociales, individuelles, économiques, organiques, etc., qui n'obéissent pas au flux homogène de la thématique vitale en général, et qui imposent leurs propres contraintes narratives, et projettent sur le temps de l'existence une structure aspectuelle nouvelle (des seuils, des délais, des débuts et des fins, des transitions, etc.).

Du côté de l'*expérience*, le régime temporel de référence n'est évidemment pas celui du sujet, dans les termes de Coquet, mais bien celui du non-sujet : un champ temporel dont les horizons peuvent

se dilater, et où peuvent se superposer des moments étrangers l'un à l'autre, et dont le seul lien sera, à la limite, le corps propre de l'actant, et sa capacité à éprouver ensemble des expériences différentes.

Mais dans ce cas aussi, les « âges de la vie » modifient les conditions de l'expérience : les horizons du champ mobile sont limités aux deux extrêmes par les seuils qualitatifs de l'âge au cours duquel l'expérience a lieu ; le centre du champ peut se déplacer entre ces limites, mais les horizons-seuils restent stables ; le corps propre ne peut étendre son investigation qu'entre les deux seuils, et, au-delà, c'est une autre instance, dotée de jugement et capable d'assomption, qui, grâce au souvenir et à la prévision, pourra accéder aux autres « âges ».

La catégorisation qui se joue entre deux seuils intermédiaires homogénéise les expériences possibles entre ces derniers, de sorte qu'elles forment une classe reconnaissable. Là aussi, il faut plus qu'un corps propre et un sujet sensible, puisque cette catégorisation implique abstraction, reconnaissance et jugement. L'instance de référence ne peut donc plus être celle du non-sujet, puisqu'une évaluation ou un jugement apparaît ici : l'actant doit *reconnaître* dans l'expérience de son corps la forme d'une expérience commune et généralisable, celle de l'enfance, de l'âge adulte, etc. Il doit donc passer, à l'intérieur même du temps de l'expérience, du statut de *non-sujet* à celui de *sujet*.

Des deux côtés, en somme, quelque chose se stabilise : d'un côté, grâce à l'*hétérogénéisation du temps de l'existence*, qui produit des étapes qualitativement différentes et identifiables, et, de l'autre, grâce à l'*homogénéisation de classes d'expériences*, qui engendre des expériences unifiées et reconnaissables. C'est donc sur ce fond de *catégorisation* et de production d'*icônes temporelles et corporelles* que les deux régimes temporels vont pouvoir se rencontrer.

En effet, les deux régimes temporels de base se présentent, d'un point de vue paradigmatique, en tension, et les différentes positions calculables résultent des dominantes respectives de l'existence et de l'expérience : ainsi, le régime du « présent vivant » résulterait d'une tension où dominerait le temps de l'expérience, et celui du « temps chronique » (la durée orientée et mesurable), d'une tension dominée par le temps de l'existence. A cet égard, le régime spécifique des « âges de vie », qui concilie les deux types temporels, reposerait sur une tension converse, où l'existence et l'expérience pourraient être actualisées de conserve.

Le rapport entre les deux régimes temporels de base, une fois réunis au sein du « tiers temps » des âges de la vie, ont quelque chose à voir avec une fonction sémiotique élémentaire. Certes, il n'en a pas le caractère formel habituellement requis ; mais le résultat est néanmoins un certain rapport expressif : une fois stabilisées et reconnues, les différents « âges », en tant que *classes d'expériences*, procurent les figures qui permettent d'*exprimer une « étape » de la vie*, un moment du flux existentiel, et l'ensemble de ces figures et de ces étapes forment un vaste système semi-symbolique.

Mais, d'un point de vue syntagmatique, la relation est, comme nous l'avons vu, dans un sens, d'*intégration* (Coquet parle de « reversement »), et dans l'autre de *capture*. Or, la synthèse proposée par les « âges de la vie » modifie ces opérations puisque, grâce à la segmentation de l'existence, on peut prévoir des expériences spécifiques et propres à chaque segment, et, inversement, grâce à la catégorisation de l'expérience, on peut penser l'écoulement de la vie, de l'intérieur même de l'expérience. Une fois que le flux existentiel est hétérogénéisé, il devient propre à accueillir des expériences ; une fois que les limites de l'extension de chaque sous-champ de l'expérience sont fixées, il devient propre à constituer une des étapes de l'existence.

Du point de vue des instances énonçantes, on assiste donc à une négociation et à un partage du territoire de la vie humaine entre le tiers actant et le sujet.

Jusqu'alors, et hormis la thématique « vitale » qui le spécifie, le temps des âges de la vie a toutes les caractéristiques d'un « tiers temps social ». De fait, il ne trouvera toute sa spécificité que dans le croisement avec les figures et types sémiotiques du corps, puisqu'en somme, dans cette affaire, ce qui est à la fois (i) toujours soumis aux lois de l'existence (la progression bornée), (ii) placé au cœur de l'expérience, et ressort de ses initiatives (la dilatation ou la contraction des horizons de la présence), et (iii) socialisé au sein d'une expérience collective, c'est bien le corps.

## *Figures du corps et inscription du temps*

### REGIMES TEMPORELS ET FIGURES CORPORELLES

La première remarque qui vient ici à l'esprit, concernant le corps, tient à ceci : selon qu'on se place du point de vue de l'existence ou du point de vue de l'expérience, nous avons affaire soit au corps comme « organisme mondain », soit au corps comme « corps propre ». En effet, le corps qui est soumis au temps du tiers actant est un corps matériel organique, dont la principale propriété est d'être doté d'un principe d'auto-organisation dynamique (une « énergie ») qui lui procure l'animation nécessaire pour être un actant, sachant que ce principe d'auto-organisation dynamique, pour un organisme vivant (c'est-à-dire la « vie » même), est lui-même soumis à un régime temporel spécifique (celui de la vie, cf. supra) ; en somme, c'est la structure matérielle et énergétique même de ce corps « mondain » qui porte le régime temporel de la « course vers la mort ».

En revanche, le corps qui s'engage dans le temps « subjectif » est le centre sensible de l'expérience ; en tant que corps propre, il spécifie en particulier l'expérience de ses propres limites, pour les distinguer des limites instables de son champ de présence ; cette expérience de la limite propre, qui aboutit à la stabilisation de la forme perçue du corps propre, est celle des « enveloppes ». Mais, par ailleurs, en tant que chair, il peut faire l'expérience de sa propre déformation, de ses motions intimes, et du déplacement : le centre de l'expérience, en effet, n'est pas seulement libre de se déplacer et d'entraîner avec lui les horizons de son champ, il « se sent » en déplacement, il fait l'expérience de son propre déplacement en même temps que, grâce à ce déplacement, il modifie les conditions de son expérience sensible.

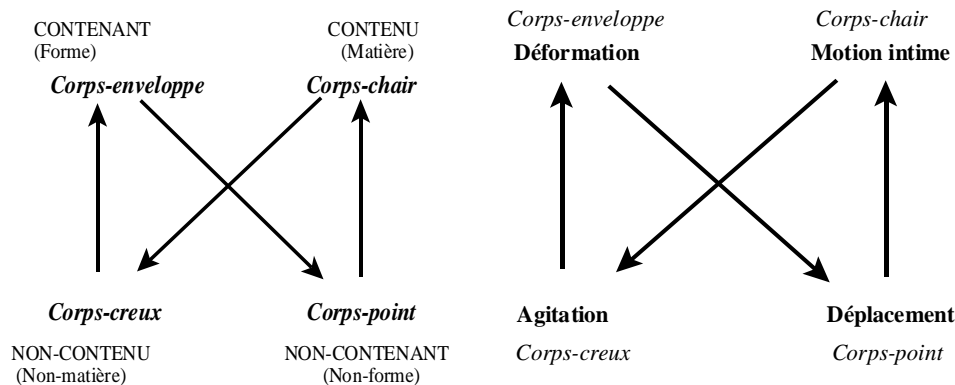
Si le « corps propre » était définitivement indépendant du « corps mondain », la question des âges de la vie tournerait court, puisque l'expérience du corps propre ne serait jamais affectée par l'âge ; mais la tension et la dialectique entre le temps de l'expérience et le temps de l'existence concerne également le rapport entre les deux types corporels. De la même manière, en effet, se distinguent et se confrontent le « corps de l'existence » (le corps mondain) et le « corps de l'expérience » (le corps propre) ; de la même manière, c'est un « tiers corps », le corps socialisé, le corps comme configuration culturelle, qui naîtra de cette tension et de sa résolution.

De fait, les types sémiotiques du corps qui seront sollicités par le régime temporel des « âges de la vie » ne sont ni des figures du corps de l'existence, ni des figures du corps de l'expérience, mais bien des figures de ce *corps social et culturel*, tiers corps porteur de la sémiotisation de l'existence somatique et de l'expérience corporelle.

### LA TYPOLOGIE DES FIGURES CORPORELLES

Nous devons nous doter pour commencer d'une définition minimale des corps, pour pouvoir en construire les principales figures distinctives. D'un point de vue sémiotique, les corps seront principalement examinés sous l'angle de leur capacité à figurer comme actants dans des sémiotiques-objets (textes, images ou situations d'interaction, peu importe ici) ; or, pour qu'une « chose » matérielle quelconque puisse devenir un actant, il faut qu'on puisse lui reconnaître au moins un principe dynamique, une capacité à susciter ou à subir des transformations, et pour cela, il faut qu'elle présente une tension globale entre une structure matière-énergie et une forme extérieure ; la forme extérieure, stable ou instable, témoigne alors des interactions entre la plus ou moins grande résistance de la structure matérielle aux pressions qui s'exercent sur elle en vue des transformations. En d'autres termes, on reconnaît un actant (une « icône actantielle ») au type d'équilibre qu'il offre entre la forme de son « contenant » et la structure de son « contenu », dès lors qu'on admet que cet équilibre manifeste les équilibres et déséquilibres entre les forces en présence.

De cette définition minimale découle la typologie des figures corporelles, dont on peut sans difficulté déduire ensuite les types de mouvements qui les caractérisent [FONTANILLE : 2004b] :



Nous reconnaissons là les premières figures que nous avons intuitivement dégagées à partir des régimes temporels, selon des équilibres qui donnent tantôt la priorité à l'existence, tantôt à l'expérience :

- le *corps-chair* est sollicité (i) en tant que structure organique soumise au temps de l'existence, et (ii) en tant que support de l'expérience temporelle intime (aise ou malaise associées aux motions intimes) ;
- le *corps-enveloppe* est concerné (i) en tant que support des empreintes observables et objectives (formes, tonicité apparente, lignes, taches, etc.), et (ii) en tant qu'expérience de ses limites propres et de leur déformation dans le temps ;
- le *corps-point* est actualisé (i) par les modifications du style de mouvement (vitesse, amplitude, etc.), et (ii) par l'expérience du déplacement (sentiment de coordination, de continuité ou de discontinuité, amplitude de la profondeur temporelle antérieure et postérieure) ;
- le *corps-creux* est un corps « habité », peuplé des acteurs et des figures sensibles dont la fréquence d'apparition détermine entre autres les « routines » corporelles (vs les innovations et les découvertes).

### *Les empreintes de la vie*

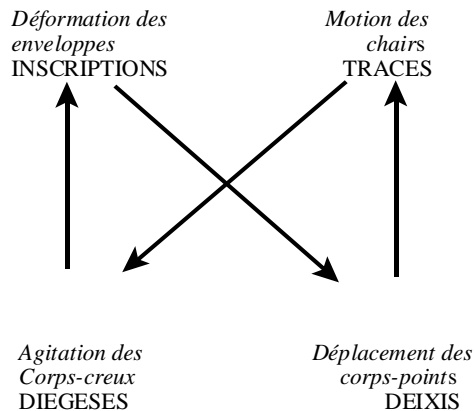
Mais il reste à examiner le régime corporel spécifique des « âges de la vie », dont nous avons vu que, d'un côté il introduit des différences qualitatives et des étapes dans le flux continu de la « course vers la mort », et, de l'autre, il unifie et stabilise des classes d'expériences qui sont supposées, pour un sujet doté du jugement, déterminer les expériences individuelles. Pour simplifier, et dans la mesure où nous avons montré que les « âges de la vie » composent un régime temporel de conciliation entre celui de l'existence et celui de l'expérience, nous avons suggéré que cette « conciliation » pouvait être considérée comme un rapport expressif (une fonction sémiotique).

Nous pouvons donc maintenant rechercher les différents régimes sémiotiques de ce « rapport expressif », au croisement entre les figures temporelles et les types corporels.

Il faut supposer alors, pour commencer, que les différents types corporels (dotés de types de mouvements) produisent des types de parcours figuratifs susceptibles de configurer à la fois la mémoire du sujet et ses capacités d'attente et d'anticipation, ou inversement, que ces figures corporelles sont aussi des figures temporelles (de mémoire et d'attente) : les expériences sont l'occasion d'interactions, ces interactions « marquent » la figure actantielle, et l'ensemble de ces marques constituent l'« empreinte » du temps de la vie. Bref, les « empreintes » sont la mémoire et la « pierre d'attente » figurative des expériences traversées ou à traverser par l'actant ; et, en généralisant (peut-être trop rapidement ?), on pourrait affirmer que toute figure corporelle est à ce titre une figure temporelle.

Nous pouvons en prévoir quatre types, à partir des quatre types corporels.





Les « inscriptions » sont des empreintes de l'enveloppe corporelle ; les « traces » sont des empreintes de la chair sensori-motrice ; les « diégèses » sont des empreintes des scénarios intérieurs, accumulés dans le « corps interne » ; les « deixis » sont les empreintes des positions de référence adoptées par le « corps-point », ainsi que de ses « itinéraires ».

Le « corps-point » induit un régime globalement déictique, où la dimension temporelle s'organise par rétention et protension, et même, plus précisément, par des mouvements de rétrospection et de prospection qui permettent de parcourir l'ensemble des limites d'un même « âge » : on sait alors que, dès qu'on évoque un autre âge, on est sorti des limites de la rétention et de la protension, qu'on est même passé dans un autre régime temporel, qui active d'autres types de figures, notamment des souvenirs et des anticipations.

Le « corps-enveloppe » induit un autre régime mémoriel, mais exclusivement indiciel, où la dimension temporelle est constituée par les inscriptions laissées par des interactions révolues, et qui seraient aujourd'hui à reconstituer à la fois comme des figures temporelles, et comme des inscriptions à déchiffrer. Le jugement qu'on porte en particulier sur un visage « marqué » ou « peu marqué » indique bien, dans son ambivalence même, l'enjeu de ces inscriptions : elles expriment en effet, ou bien directement le petit nombre d'interactions qui ont affecté ce corps (une certaine « innocence », en quelque sorte), ou bien, indirectement, la plus ou moins grande capacité de l'enveloppe à « résister » aux interactions antérieures, et à en effacer les traces.

Le « corps-creux » est un lieu de mémoire ou d'anticipation par accumulation ; c'est en lui que se superposent les « diégèses » successives de l'expérience (les « scènes intérieures »), qu'elles se confrontent, s'assimilent, s'identifient. C'est de ce point de vue qu'un corps âgé peut être considéré par métaphore comme une « bibliothèque » vivante ; encore faut-il que ces empreintes intérieures, ces multiples diégèses, soient organisées et hiérarchisées.

Enfin, le « corps-chair » impose dans tous les cas un régime temporel de l'expérience immédiate, du présent de la sensation motrice, même quand, comme chez Proust, elle réactualise l'ensemble des sensations éprouvées jadis en un autre lieu (Venise), car cet ensemble réactualisé se caractérise à la fois par son immédiateté et par sa présence vivante. L'expérience des pavés inégaux de l'Hôtel de Guermantes fait en outre apparaître des modes de communication et des agencements syntaxiques entre les différents registres de l'empreinte sémiotique corporelle : en effet, la sensation motrice, qui relève des « traces », a lié ensemble toutes les sensations associées à une même scène intériorisée, une perspective sur la place Saint-Marc à Venise (qui elle, relève des « diégèses »), et le retour de la même expérience somatique réveille la « trace », qui libère à son tour la « diégèse ».

## **Pour finir : l'élaboration des configurations sémiotiques**

Le propre des « âges de la vie », disions-nous, est de concilier deux régimes temporels. Mais cette « conciliation », quand il s'agit d'examiner les « empreintes » de l'âge, a toutes les propriétés d'un isomorphisme, cet isomorphisme qui, justement, est nécessaire à la mise en œuvre d'une fonction sémiotique entre des expressions et des contenus. La relation entre « expérience temporelle » et

« existence temporelle » est alors convertie en une relation entre expression et contenu, qui se stabilise en quelques configurations d'empreintes iconisées.

En l'absence de cette catégorisation secondaire de l'existence et de l'expérience, la nature des expériences intérieures ne peut pas être convertie en « mesure » de la position dans le cours de l'existence, et la position mesurable dans le cours de l'existence ne peut faire l'objet d'aucune expérience directe.

Mais, grâce aux « âges de la vie », les deux dimensions du rapport au temps, expérience et existence, entrent dans une relation sémiotique, où les formants sensibles de l'expérience deviennent des « expressions » pour les positions existentielles, faisant office de contenu. Dans cette perspective, les quatre types d'empreintes, les *inscriptions*, les *deixis-itinéraires*, les *diégèses-scènes intérieures* et les *traces sensori-motrices* constituent les figures typiques de l'iconisation des phases de l'expérience-existence.

#### Bibliographie

AUGUSTIN, 1998, « La mémoire du commencement », *Confessions*, Livre XI, traduction Patrice Cambronne, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris, Gallimard.

COQUET, Jean-Claude, 1997, *La quête du sens*, Paris, PUF.

FONTANILLE, Jacques & ZILBERBERG, Claude, 1998, *Tensions et signification*, Hayen, Mardaga.

FONTANILLE Jacques, 2004a, « Temps et discours. Pour une sémiotique des figures et des régimes temporels », in *Signes des temps. Temps et temporalité des signes*, Louis Hébert & Lucie Guillemette, dir., Québec-Sainte-Foy, Presses de l'Université de Laval.

FONTANILLE Jacques, 2004b, *Soma & Sema, Figures du corps*, Paris, Maisonneuve & Larose.

GUILLAUME, Gustave, 1968, *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps.*, Paris, Champion.

HEIDEGGER, Martin, 1986, *Être et Temps*, Bibliothèque de Philosophie, Paris, Gallimard.

OST, François, 1999, *Le temps du droit*, Paris, Odile Jacob.

RICŒUR, Paul, 1983-84-85, *Temps et récit, I-II-III*, Paris, Seuil.